

Paris, le 4 mars 2022

***L'Ordre exprime sa solidarité avec le peuple ukrainien
et rappelle le nécessaire respect de la neutralité médicale
sur les terrains d'affrontement***

Le Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM) tient à exprimer toute sa solidarité avec le peuple ukrainien. L'Ordre apporte également tout son soutien aux soignants ukrainiens et internationaux mobilisés dans des conditions extrêmement difficiles.

Il en appelle à ce que les principes internationaux de neutralité médicale et de respect des droits humains soient observés par tous les acteurs de cette guerre.

En ce sens, les bombardements par l'armée russe d'hôpitaux ukrainiens, que nous condamnons fermement aux côtés de l'ensemble de la communauté médicale internationale, nous inquiètent au plus haut point.

L'accès aux soins médicaux doit impérativement être garanti à toutes les victimes, civiles ou militaires, de ce conflit. Les médecins et tous les autres personnels médicaux, ukrainiens ou internationaux engagés au sein des ONG, ne doivent en aucun cas être entravés dans l'exercice de leur immuable devoir, rappelé par le code de déontologie, qui est de porter assistance à toutes les victimes, quels que soient « *leur origine, leurs mœurs et leur situation de famille, leur appartenance ou leur non-appartenance à une ethnie, une nation ou une religion déterminée, leur handicap ou leur état de santé, leur réputation ou les sentiments qu'il peut éprouver à leur égard* ».

Pour soutenir la communauté médicale ukrainienne dans son action fondamentale de soin au service de tous, le Conseil national de l'Ordre des médecins, en coordination avec le Comité permanent des médecins européens (CPME), le Forum européen des associations de médecins (EFMA) et l'Association médicale mondiale (AMM), a décidé d'une donation de 150 000 euros. Elle sera gérée par l'AMM, qui collectera tous les dons reçus et les redistribuera aux ordres des médecins polonais et slovaques, avec qui le CNOM a pris contact. L'AMM devient ainsi le point de contact de la communauté médicale internationale pour répondre à la demande en moyens matériels nécessaires à la poursuite de l'activité médicale en Ukraine et à l'aide médicale pour les réfugiés ukrainiens.

Par ailleurs, le Conseil national de l'Ordre des médecins est d'ores et déjà mobilisé en France pour venir en aide à tous nos collègues exerçant sur le territoire ukrainien et leur famille, qui choisiraient notre pays comme destination pour leur départ d'Ukraine.

www.conseil-national.medecin.fr

 [@ordre_medecins](https://twitter.com/ordre_medecins)

Contact presse

Charles Van den Boogaerde
06 30 10 85 57